DE AOO, BALL

C.D. FOOT FEMININ

PROCES-VERBAL N°2

Page 1 sur 2

Réunion Restreinte en Visioconférence

Du lundi 2 décembre 2024

Président: M. Éric CORNIER.

Présents: Mmes Maud MOREAU, Nathalie RENOUX, Mrs Bernard BALAGEAS, Laurent DAUTRICHE.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 29940421 du 16/11/2024 en U16-U18 F A11 Phase 2 CHARENTE OCÉAN GF 1 - LA ROCHELLE ES 1 :

<u>Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°16 du 27/10/2024 qui a pris la décision</u> suivante :

- ➡ La Commission de discipline inflige aux 2 clubs, un match de suspension de terrain à huis clos à partir du 16 décembre 2024, pour manquement à la police des terrains pendant et après la rencontre.
- La Commission de discipline tient à rappeler la nécessité d'appliquer le point n° 7 du premier volet du « plan contre la violences et incivilités), voté à l'AG du DISTRICT en date du 30 juin 2023, pour 3 ans, stipulant que la sanction de suspension de terrain est effective, si le match se joue dans un rayon de 25 kms (par rapport à son ou ses terrains attribués au club), ou sur le terrain du club visiteur. A défaut, le match sera considéré comme perdu.

Le dossier est transmis à la commission du Football Féminin pour application.

La commission du Football Féminin entérine la décision de la commission de discipline.

Match n° 29723581 du 16/11/2024 en U14-U15 F A8 Phase 1 ST JEAN D'ANGELY SC 1 - AUNIS AVENIR FC 1 :

<u>Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°16 du 27/10/2024 qui a pris la décision suivante</u> :

➡ Stipulant qu'un match à 8 ne peut continuer avec 6 joueuses sur le terrain, la Commission de discipline décide de donner match perdu au Club d'AUNIS AVENIR par pénalité, avec – 1 point et moins 3 points et 0/3 but pour en donner le bénéfice au Club de ST JEAN D'ANGELY, (une équipe à 8 ne peut jouer en dessous de 7 joueuses sur le terrain).

Le dossier est transmis à la commission du Football Féminin pour application.

La commission du Football Féminin entérine la décision de la commission de discipline.



C.D. FOOT FEMININ

PROCES-VERBAL N°2

Page 2 sur 2

Monsieur Éric Cornier
Président Commission Football Féminin 17

Madame Maud MOREAU Secrétaire de séance

